

Proclamation de la Fête des Vignerons

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 19

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Proclamation de la Fête des Vignerons.

C'est dimanche 19 mai, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu, à Vevey, la publication d'usage, annonçant d'une manière officielle la célébration de la *Fête des Vignerons*. Le cortège se formera dans l'ordre suivant :

- 1° Suisses ouvrant la marche ;
- 2° Tambours et fifres ;
- 3° Musique d'honneur ;
- 4° Peloton de Suisses ;
- 5° Hoqueton ;
- 6° Porteur de houx et deux accompagnants ;
- 7° Quatre conseillers et rière-conseillers ;
- 8° Drapeau de la Confrérie, accompagné de deux rière-conseillers ;
- 9° Un peloton de Suisses.

Ce premier acte de la Fête des Vignerons, paré de costumes dans leur première fraîcheur, nous donnera un parfait et charmant avant-goût de la grande solennité des 5, 6, 8 et 9 août, qui comptera 1500 figurants.

Dès l'origine, cette proclamation s'est faite presque toujours dans les mêmes termes. Voici, celle de 1865 :

Le Conseil de la Confrérie des Vignerons de Vevey, à leurs concitoyens et amis. — Nous sommes à la veille d'une de ces époques solennelles qui datent dans les annales de notre cité : avec l'aide de la Providence, nous célébrerons la Fête des Vignerons les 26 et 27 juillet 1865. Cette fête, qui remonte à une haute antiquité, a acquis peu à peu une célébrité européenne : celles de 1797, de 1819, de 1833 et enfin de 1851, ont laissé des souvenirs ineffaçables. Puisse celle que nous annonçons ne pas leur être inférieure.

Quel cœur ne bat pas d'émotion à la seule pensée d'une fête nationale célébrée au milieu de cette belle nature, sur les bords du Léman aux flots d'azur, en face de ces Alpes aux neiges étincelantes !

Venez donc à notre fête, chers concitoyens ! Vous y verrez décerner des

couronnes et des récompenses aux hommes intelligents qui, par un travail incessant et pénible, ont perfectionné dans notre pays l'importante culture de la vigne ; nous vous tendons une main fraternelle : Venez ! sur nos coteaux mûrit ce nectar précieux qui réjouit le cœur, dispose aux épanchements de l'amitié, anime nos toasts à la patrie, et resserre les liens qui nous unissent.

Venez à notre fête, habitants des pays éloignés ! Vous y verrez un peuple qui se fait un devoir d'honorer le premier des arts : l'agriculture ; un peuple libre et hospitalier, qui conserve jusque dans les élans de son indépendance, cette constance et cette discipline renommées qui ont assis sur les rochers de sa patrie le travail et la liberté.

Et vous, chers concitoyens, nous faisons appel à votre bienveillance. En maintes occasions notre ville s'est distinguée par le bon esprit qui anime ses habitants ; c'est donc avec une pleine confiance que nous comptons sur votre active coopération ; joignez vos efforts aux nôtres, afin qu'on puisse dire plus tard de notre belle fête, ce que nous avons dit des précédentes : elle a laissé des souvenirs ineffaçables.

Vevey, le 21 mai 1865.

L'Abbé-président,

Louis BONJOUR.

Le publicateur des fêtes de 1819, 1833 et 1851, était M. Derameru, ancien concierge du Château de Chillon. Une indisposition l'empêcha de publier encore la fête de 1865, ce qu'on regretta beaucoup, car il s'acquittait de cette tâche à merveille, moitié en français, moitié en patois, ajoutant ainsi un nouveau charme au caractère national de la fête.

Les gros de ce monde.

Nous avons toujours éprouvé une sincère commisération pour les gens qui ont de la tendance à devenir trop gros, ou qui le sont déjà. Porter sans cesse le fardeau de son embonpoint nous semble quelque peu cruel. N'est-

ce pas comme c'est pénible de les entendre grassement respirer après un repas copieux, ou souffler comme une forge en montant un escalier ?

Voici mon ventre et le reste vient... C'est vraiment digne de pitié. Mais aussi pourquoi diantre ces braves gens restent-ils si longtemps à table et mangent-ils comme quatre?... Ce sont des gens de capacité, c'est vrai, mais il est une mesure en tout ; aussi venons-nous leur donner quelques sages conseils.

Qu'ils se souviennent une fois pour toutes que c'est par l'usage des farineux et des féculés que les congestions graisseuses se produisent, et qu'une abstinence plus ou moins sévère de tout ce qui est farineux et féculent diminue l'embonpoint.

Prendre note aussi, — ça leur sera dur, — de boire modestement, car une trop forte quantité de liquides accroît encore l'accumulation des graisses.

Les vins secs, surtout ceux de Bordeaux, de Xérès, de Madère, sont recommandés. — Vous n'êtes pas bien à plaindre sous ce rapport, chers obèses. — Par contre, la bière vous est défendue. Le café noir est permis, avec aussi peu de sucre que possible ; grog et cognac modérément. Sont aussi strictement défendus : sucres, beurre, crème, pommes de terre, plats doux, pâtes, riz, haricots secs, pois, lentilles, maïs, macaroni, tapiocas. Éviter aussi le jambon, le lard et la graisse de viande. Peu de lait.

Vous allez pousser des cris de paon, vous allez nous dire que nous vous privons de tout. Eh bien ! non, il reste encore une large part à votre superbe appétit, si nous en croyons un docteur compétent, qui vous permet la viande maigre de bœuf, de mouton, de veau, d'agneau, de la langue, des soupes maigres et pas trop claires, du bouillon, de la volaille, du gibier, du poisson, du fromage, des œufs, du pain (mais très modérément), toute espèce de légumes verts, des oignons, des cornichons, du fruit frais, mais sans sucre.

Vous avouerez qu'il vous reste encore un solde suffisant pour vous